



**Quimperlé  
Communauté  
Kemperle  
Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni le 29 septembre 2022 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

**Nombre de conseillers :**

**En exercice :** 52  
**Présents :** 38 jusqu'à 18h20, puis 39 jusqu'à 18h40, puis 40  
**Votants :** 48 jusqu'à 18h40, puis 50  
**Secrétaire de séance :** Michel CHARPENTIER

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

**ARZANO :** Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU  
**BANNALEC :** Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Denis BARGUIL, Martine PRIMA  
**BAYE :** Pascal BOZEC  
**CLOHARS-CARNOËT :** Denez DUIGOU  
**GUILLIGOMARC'H :** Alain FOLLIC  
**LE TRÉVOUX :** Daniel HANOCQ  
**LOCUNOLÉ :** Corinne COLLET  
**MELLAC :** Nolwenn LE CRANN  
**MOËLAN-SUR-MER :** Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN  
**QUERRIEN :** Stéphane CADO, Patricia ECK (arrivée à 18h20)  
**QUIMPERLÉ :** Danièle KHA, Patrick TANGUY, Marie-Madeleine BERGOT, Michel FORGET, Pascale DOUINEAU, Danièle BROCHU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN  
**RÉDÉNÉ :** Yves BERNICOT, Leslie COLLINS  
**RIEC-SUR-BÉLON :** Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE (arrivée à 18h40), Vincent PENNOBER  
**SAINT-THURIEN :** Michel CHARPENTIER  
**SCAËR :** Jean-Yves LE GOFF, Robert RAOUL, Danielle LE GALL, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT  
**TRÉMÉVÉN :** Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSÉS :

Guy DOEUFF (BANNALEC), Jacques JULOUX (CLOHARS), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX), Franck CHAPOULIE (MELLAC), Christophe LESCOAT (MELLAC), Isabelle MOIGN (MOELAN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE), Florence PENCHE (RIEC)

POUVOIRS :

Guy DOEUFF (BANNALEC) a donné pouvoir à Denis BARGUIL (BANNALEC)  
 Jacques JULOUX (CLOHARS) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)  
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)  
 Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe RIVALLAIN (MOELAN)  
 Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVOUX)  
 Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)  
 Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Jean-Yves LE GOFF (SCAER)  
 Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)  
 Patricia ECK (QUERRIEN) a donné pouvoir à Stéphane CADO (QUERRIEN) jusqu'à 18h20

## QUIMPERLE COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 029-242900694-20220929-2022\_166-DE

Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)  
Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Aude MARSILLE (RIEC) à partir de 18h40

DCC2022-166

**VIE COURANTE**  
**8- RESSOURCES HUMAINES**

---

**Suppression d'un emploi d'agent de maîtrise territorial et concomitamment création au 1<sup>er</sup> octobre 2022 d'un emploi à temps complet d'adjoint au responsable de l'équipe d'exploitation des systèmes d'assainissement collectif, au sein de la régie des eaux, dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux**

---

Par délibération en date du 28 mars 2018, le conseil communautaire a créé un emploi d'agent de maîtrise chargé de l'exploitation des systèmes d'assainissement collectif à temps complet, dans le cadre du transfert de la compétence eau et assainissement.

Toutefois, il convient de calibrer cet emploi dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux afin de prendre en compte l'évolution des missions, en tant qu'adjoint au responsable de l'équipe d'exploitation des systèmes d'assainissement collectif.

Cet emploi sera ouvert à un fonctionnaire du cadre d'emploi des techniciens territoriaux. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique. Cet agent contractuel sera recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans maximum car les besoins du service l'exigent afin d'assurer une continuité de service au sein du pôle technique, nécessitant une technicité particulière requérant des compétences dans le domaine des métiers de l'assainissement.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée. L'agent contractuel devra nécessairement être titulaire, au minimum, d'une formation lui permettant d'accéder au concours de ce cadre d'emploi et de l'expérience nécessaire pour occuper cette fonction. La rémunération pour l'agent contractuel sera fixée dans la limite de l'indice terminal du grade de technicien principal de 2ème classe IB 638.

Les membres du Comité technique ont été saisis pour avis en collège séparé le 12 septembre 2022.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la suppression d'un emploi d'agent de maîtrise territorial et concomitamment de créer au 1er octobre 2022 un emploi à temps complet d'adjoint au responsable de l'équipe d'exploitation des systèmes d'assainissement collectif, au sein de la régie des eaux, dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la suppression d'un emploi d'agent de maîtrise territorial et concomitamment

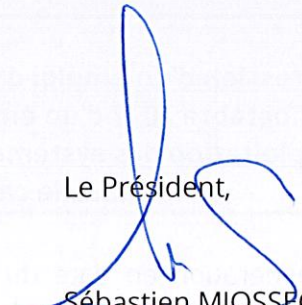
de créer au 1er octobre 2022 un emploi à temps complet d'adjoint au responsable de l'équipe d'exploitation des systèmes d'assainissement collectif, au sein de la régie des eaux, dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,  
  
Sébastien MIOSSEC